

Le : 23 AVR. 2024

N° : .....



COLLECTIVITE DE SAINT-MARTIN

DELEGATION SECURITE TRANQUILLITE PUBLIQUE  
DIRECTION TRANSPORT ET REGLEMENTATIONS

Annexe 1

**LISTE DES PIECES A FOURNIR**  
**DOSSIER D'INSCRIPTION AUX FORMATIONS ADAPTEES DE LA CAPACITE**  
**PROFESSIONNELLE**  
**DE TAXI, DE GRAND REMISE ET DE TAXI-AMBULANCE**

Je soussigné (e), Nom :  Prénom :

Exploitant le taxi de marque :

Et immatriculé sous le numéro :

Déclare avoir pris connaissance des dispositions relatives au contenu et aux conditions de la formation, et m'engage y adhérer. A cet effet, je joins au présent acte d'inscription les documents suivants, selon le cas :

**POUR LES CANDIDATS A LA FORMATION INITIALE QUALIFIANTE (5 jours):**

- Copie de l'avis favorable de la commission de transport à la demande de transfert, de location, ou de chauffeur collaborateur,
- Copie du permis de conduire de catégories (B) délivré depuis plus de deux ans ou D, français,
- Copie du récépissé de paiement du droit de formation : Deux cent quatre-vingt euros (280€) payable par ordre de virement bancaire ou postal à l'ordre du formateur agréé (Cf. RIB joint),
- Une (1) photo d'identité,

**POUR LES CANDIDATS A LA FORMATION CONTINUE (2 jours)**

- Copie de l'autorisation de circuler et de stationner - Taxi/GR (titulaire seul(e))
- Copie de la pièce d'identité du candidat
- Copie du récépissé de paiement du droit de formation continue : Cent quatre-vingt euros (180€), payable par ordre de virement bancaire ou postal à l'ordre du formateur agréé (cf. RIB joint)
- Une (1) photo d'identité,

Fait à Saint-Martin, le .....2024

Signature

# LA CAPACITE PROFESSIONNELLE DE TAXI & GRANDE REMISE

## CONTENU DE LA FORMATION

### REGLEMENTATION DE LA PROFESSION

- **Réglementation de la Profession**
  - Aspects réglementaires nationaux
  - Définition et caractéristiques
  - Textes applicables
- **Obligations administratives**
  - Délivrance d'une autorisation administrative
  - Acquisition d'une autorisation
  - Centre de Formalités des Entreprises (CFE)
  - Conservation des documents
- **Le matériel professionnel**
  - Les équipements obligatoires
  - Les modes de financement (crédit, leasing, ...)
  - Les cautions mutuelles
- **Code de la Route**
  - Règles de circulation
  - Conduite à tenir en cas d'accident
  - Connaissance et entretien du véhicule (assurance, contrôle technique, ...)
  - Aspects pratiques de la conduite d'un taxi
- **Sécurité du conducteur**
  - Sécurité du conducteur (agressions, insultes, légitime défense,)

- Notion de législation et réglementation sur les armes

### GESTION DE LA PROFESSION

- **La Fiscalité**
  - Les différentes taxes et impôts
  - Les divers régimes fiscaux
  - Connaissance de bases comptables (établir une recette journalière, ...)
  - Le Plan comptable « Taxi »
  - Les modes de financement (crédits, leasing,)
- **La couverture sociale de l'Artisan**
  - Les caisses de retraite
  - Les caisses maladie
  - L'URSSAF
- **L'approche commerciale**
  - Les différentes clientèles
  - Connaitre les besoins du client
  - Savoir vendre ses services
  - Usage d'une carte et connaissance de la signalisation des rues
  - Etablir un itinéraire et appliquer la tarification
  - Connaissances et localisation des rues et principaux sites touristiques
- **Environnement de l'entreprise**
  - Formes juridiques de l'exploitation du taxi
  - Les organismes et organisations professionnelle

# LA CAPACITE PROFESSIONNELLE DE TAXI, GRANDE REMISE ET TAXI-AMBULANCE

**FORMATION A L'OBTENTION DU CERTIFICAT DE CAPACITE PROFESSIONNELLE  
DE CONDUCTEUR DE TAXI, DE GRANDE REMISE ET TAXI-AMBULANCE  
ORGANISEE PAR LA COLLECTIVITE DE SAINT-MARTIN**

<b>PUBLIC</b>	titulaires de cartes professionnelles à renouveler, demandeurs en création d'entreprise individuelle de grande remise, bénéficiaires d'un transfert de licence de taxi, d'une demande de poste de chauffeur collaborateur ou d'une location de licence de taxi.
<b>ADMISSION</b>	Avoir accompli les formalités d'inscription (fiche d'inscription à remplir)  Appartenir à l'une des trois (3) catégories de public indiquées ci-dessus
<b>OBJECTIFS</b>	Permettre aux artisans de taxi, entrepreneurs de grande remise et taxi-ambulance d'obtenir le certificat de capacité professionnelle de conducteur et être en règle par rapport à la législation.
<b>CONTENU</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Réglementation de la profession</li> <li>◆ Obligations administratives</li> <li>◆ Le matériel professionnel</li> <li>◆ Le Code de la Route</li> <li>◆ La sécurité du conducteur</li> <li>◆ La Fiscalité</li> <li>◆ La Comptabilité</li> <li>◆ La Couverture sociale des artisans</li> <li>◆ L'approche commerciale</li> <li>◆ L'Environnement de l'entreprise</li> </ul>
<b>DUREE</b>	Deux (2) semaines du 08 au 13 Avril 2024 et du 15 au 19 Avril 2024
<b>DATES</b>	<p><b>FORMATION CONTINUE</b> : Deux (2) sessions de cinq (5) heures réparties du 08 au 13 Avril 2024, de 08h00 à 13h00 ou de 15h00 à 20h00</p> <p><b>FORMATION INITIALE QUALIFIANTE</b> : Une session de vingt-cinq heures réparties sur cinq (5) jours du 15 au 19 Avril 2024 de 8h00 à 13h00 et de 14h00 à 19h00</p>
<b>NOMBRE DE PARTICIPANTS</b>	Nbre à déterminer
<b>COUT</b>	<p><b>STAGES DE FORMATION INITIALE QUALIFIANTE</b> : Deux cent quatre-vingt euros (280 €)</p> <p><b>FORMATION CONTINUE</b> : Cent quatre-vingt Euros (180 €)</p>

